

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N°81-002 du 23 mars 1981

instituant un Plan Comptable National

L'ASSEMBLEE NATIONALE REVOLUTIONNAIRE a délibéré et adopté en sa séance du 21 Janvier 1981

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1er. - Il est institué en République Populaire du Bénin un Plan Comptable National dont la teneur est fixée par décret.

ARTICLE 2. - L'application de ce Plan Comptable National est obligatoire pour toutes les entreprises agricoles, industrielles, commerciales, artisanales ayant leur siège social ou des établissements sur le territoire de la République Populaire du Bénin, à partir du 1er Janvier 1983.

ARTICLE 3. - Un décret fixera ultérieurement les modalités particulières d'application du Plan aux entreprises financières (Banques, et compagnies d'assurances).

ARTICLE 4. - Toute infraction aux dispositions de la présente loi et des décrets pris pour son application sera punie d'une amende de 200 000 à 2.000.000 de francs CFA sans préjudice des peines prévues par d'autres dispositions légales ou réglementaires.

ARTICLE 5. - La Présente loi qui entrera en vigueur à compter du 1er Janvier 1983 abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 23 Mars 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.... / ...

Pour le Ministre des Finances
absent, le Ministre du Travail
et des Affaires Sociales chargé
de l'intérim,

Le Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique

Adolphe BIADOU

BABA-MOUSSA Aboubacar

Le Ministre du Commerce,

Sanni MAMÀ GOMINA

Ampliations : PR 8 - CC du PRPB 4 - ANR 6 CS 6 MPASE 8
BCP-DPE au MPASE 8 - MC-MF-MIIME 4 x 3 = 12 - Autres Ministères 18 - SGG 4 - SPD 2 - DAJL-INSAE 4 - IGE et ses Sections
4 - ONEPI-Gde Chanc. 2 - BN-UNB-ISJ 6 - DB-DCF-Solde-DI 16
Trésor 4 - Chamb.Com. et d'Industrie du Bénin 4 - JORPB 1
DAN-DCCT 2.